



Conditions Générales de Vente (CGV)

Les Cani'Voyageurs – Prestations de mariage

1. Objet et mentions légales

Les présentes Conditions Générales de Vente définissent les modalités de réservation, de réalisation et de paiement des prestations d'accompagnement et de prise en charge de chiens dans le cadre du mariage de leurs propriétaires, proposées par Les Cani'Voyageurs, entreprise individuelle représentée par Laura TAFANEL, immatriculée sous le SIRET n° 10567209100011, dont le siège social est situé au 2 rue du 8 mai 1945, 56220 Malansac.

Elles s'appliquent à tout Client souhaitant bénéficier du service d'accompagnement des chiens lors des mariages proposé par Les Cani'Voyageurs.

Elles fixent le cadre général de la prestation et sont complétées par un contrat personnalisé et un devis accepté par le Client, précisant notamment la date du mariage, les horaires, le lieu, les modalités de prise en charge du chien, le type de prestation choisi et les éventuelles prestations complémentaires.

2. Prestations

Avant toute première prestation, une pré-visite au domicile du Client est organisée afin de faire connaissance avec le Client et son chien, d'échanger sur les besoins du chien et de présenter le fonctionnement des services.

Deux formules principales sont ensuite proposées :

- **Formule 1 – Le chien participe au mariage**

La Prestataire prend en charge le chien selon les modalités convenues avec le Client, assure son transport jusqu'au lieu du mariage et l'accompagne pendant la période prévue.

À l'issue de l'accompagnement, le chien est raccompagné à son domicile selon les modalités convenues.

Des visites ou promenades complémentaires peuvent être réalisées lorsque celles-ci sont prévues dans le contrat personnalisé.

Formule 2 – Le chien reste au domicile du Client

Le chien reste au domicile du Client pendant l'absence de ses propriétaires.

La Prestataire se rend au domicile du Client afin d'assurer les visites convenues, selon les besoins du chien et les modalités prévues dans le contrat personnalisé.

3. Conditions de prise en charge du chien

Le chien doit être identifié conformément à la réglementation en vigueur, par puce électronique ou tatouage.

Il doit être à jour de ses traitements antiparasitaires internes et externes.

4. Présence du chien sur le lieu du mariage

Lorsque le chien est présent sur le lieu du mariage, le Client doit s'assurer préalablement que la présence d'un animal y est autorisée par le propriétaire du lieu de réception et, le cas échéant, par les autres prestataires concernés.

La Prestataire ne pourra être tenue responsable d'une interdiction ou d'une restriction imposée par le lieu de réception ou par un tiers.

Le Client doit informer la Prestataire de toute règle particulière applicable au lieu de réception.

5. Transport du chien

Lorsque la prestation le prévoit, la Prestataire assure le transport du chien dans un véhicule adapté et dans des conditions permettant d'assurer sa sécurité.

6. Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs en vigueur sont communiqués au Client avant toute réservation. Les tarifs applicables aux différentes prestations sont précisés dans le contrat conclu avec le Client et le devis.

La TVA n'est pas applicable aux tarifs indiqués, conformément à l'article 293 B du Code général des impôts (CGI).

Les modalités de paiement sont précisées dans le contrat conclu avec le Client.

7. Engagements des parties

La Prestataire s'engage à :

- assurer les prestations avec sérieux, bienveillance et professionnalisme.
- respecter les besoins et les capacités du chien.

La Prestataire se réserve le droit d'adapter ou d'interrompre la prestation si les conditions de sécurité ou de bien-être du chien ne peuvent plus être garanties.

Le Client s'engage à :

- fournir les accès, informations et équipements nécessaires à la réalisation de la prestation lorsque ceux-ci sont requis.
- fournir des informations exactes, complètes et actualisées concernant l'état de santé et le comportement du chien.
- signaler toute maladie, blessure, boiterie, fatigue inhabituelle ou période de convalescence.

8. Annulation, modification et report

A l'initiative de la Prestataire

La Prestataire se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre la prestation lorsqu'un événement indépendant de sa volonté l'empêche de l'assurer dans des conditions normales, notamment en cas de maladie, d'accident, de conditions météorologiques exceptionnelles ou de force majeure.

La Prestataire en informe le Client dans les meilleurs délais.

En cas d'annulation du fait de la Prestataire, les dispositions légales relatives aux arrhes sont applicables.

A l'initiative du Client

Toute demande d'annulation ou de modification de la prestation par le Client doit être formulée par SMS ou par e-mail.

En cas d'annulation du fait du Client, les conditions et éventuels frais prévus au contrat s'appliquent.

En cas de report du mariage, le Client peut demander le report de la prestation à la nouvelle date. Celui-ci reste soumis aux disponibilités de la Prestataire et à un nouvel accord entre les parties.

Toute modification importante de la prestation initialement prévue pourra entraîner une modification du tarif.

9. Droit de rétractation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, lorsque le contrat est conclu à distance ou hors établissement, le Client consommateur dispose d'un délai de 14 jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation.

Le Client peut demander expressément que les prestations commencent avant l'expiration de ce délai.

En cas de rétractation après le commencement des prestations, les prestations effectivement réalisées restent dues dans les conditions prévues par la loi.

10. Santé et urgence vétérinaire

En cas d'urgence ou de problème de santé survenant pendant la prestation, la Prestataire s'engage à contacter le Client dans les meilleurs délais.

Si la situation l'exige, la Prestataire pourra conduire le chien chez un vétérinaire et avancer les frais nécessaires aux soins. Les frais vétérinaires engagés restent à la charge du Client et lui seront remboursés sur présentation des justificatifs correspondants.

11. Assurance

La Prestataire déclare être assurée en responsabilité civile professionnelle dans le cadre de son activité.

Le véhicule utilisé pour le transport des chiens est couvert par une assurance automobile conforme à la réglementation en vigueur.

Le Client certifie être titulaire d'une assurance responsabilité civile couvrant son chien pour les dommages qu'il pourrait causer.

12. Responsabilité

La Prestataire ne pourra être tenue responsable des incidents résultant notamment d'un comportement imprévisible du chien, d'un problème de santé préexistant ou non signalé, d'informations inexactes ou incomplètes fournies par le Client, d'un événement extérieur indépendant de sa volonté ou d'un cas de force majeure, sauf faute avérée de sa part.

13. Propriété intellectuelle

Les textes, photographies, le logo et l'ensemble des éléments présents sur le site Les Cani'Voyageurs sont protégés par le droit d'auteur.

Toute reproduction, diffusion, adaptation, modification ou exploitation, totale ou partielle, sans autorisation écrite préalable de Laura TAFANEL est interdite et est susceptible de constituer une contrefaçon au sens du Code de la propriété intellectuelle.

14. Litiges

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », après nous avoir sollicités et à défaut de réponse vous satisfaisant, vous avez la possibilité de recourir gratuitement à une procédure de médiation de la consommation auprès de :

CM2C

49 rue de Ponthieu

75 008 PARIS

Tel : 01 89 47 00 14

Site internet : <https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php>

Mail : litiges@cm2c.net

15. Acceptation des CGV

La signature du devis ou du contrat personnalisé vaut acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

Les prestations et conditions particulières convenues avec le Client sont précisées dans le contrat et, le cas échéant, dans le devis.